

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

- ↳ avoir un VTT en parfait état de fonctionnement (prévoir un nécessaire de réparation de crevaillon). *Aucun dépannage n'est prévu*
 - ↳ respecter le code de la route
 - ↳ ne pas souiller la nature en jetant des détritux
 - ↳ le port du casque est vivement conseillé
 - ↳ en aucun cas, la randonnée ne donnera lieu à une compétition
- ↳ toute personne non inscrite, n'est pas assurée. Autorisation parentale exigée pour les mineurs

Démarches à suivre en cas d'accident :

- P → PROTÉGER la victime et l'environnement
- A → ALERTEr les secours : 18 ou 112 et le responsable de la rando
- S → SECOURIR la victime suivant ses connaissances en matière de secourisme

Renseignements à donner aux secours :

- œ votre identité et n° de tél où vous joindre sur l'accident
- œ le lieu de l'accident : donner le kilométrage effectué depuis le départ et l'adresse la plus précise possible (route, calvaire, chemin..)
- œ le nombre de victimes et leur état de santé

